RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.G.P. EURL au capital de 100 euros
Siège social : [redacted]
Numéro 949 005 433 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 04/02/2025
À 10H
L'associé unique de la Société A.G.P. s'est réuni au siège social en Assemblée générale.

Anis REINARD en sa qualité d'associé unique détient l'intégralité des droits de vote de la Société.

En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ordre du jour de la présente Assemblée :
- Modification de l'objet social;
- Modification corrélative des statuts;

PREMIÈRE RÉSOLUTION - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société, qui sera désormais :

- Conseil en gestion de patrimoine, transaction sur immeubles et fonds de commerce,
- La rédaction d'actes juridiques et contrats,
- Conseil juridique,
- Opérations d'états des lieux,
- Conciergerie et intendance immobilière,
- La participation de la société, par tous moyens, à toute entreprise ou sociétés créées ou à créées, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandité, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance,
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaires ou connexes pouvant favoriser son extension et son développement,
- Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social.

à compter du 04/02/2025.

Etant ici précisé que l'objet social était initialement :
- Conseil en gestion de patrimoine, transaction sur immeubles et fonds de commerce,
- La rédaction d'actes juridiques et contrats,
- Conseil juridique,
- La participation de la société, par tous moyens, à toute entreprise ou sociétés créées ou à créées, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandité, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion,

alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance,
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaires ou connexes pouvant favoriser son extension et son développement,
- Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION- MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS

En conséquence de la "modification de l'objet social" objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'assemblée de modifier l'article 2 relatif à la dénomination dans les statuts de la Société.
Les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance :
Anis REINARD

